

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES D'AIGUILLON ET DE PORT-SAINTE-MARIE

LES TARIFS 2026-2027

Les élèves ayant-droit

La participation annuelle des familles par enfant pour les élèves ayant-droit, pour l'année scolaire 2026-2027 est calculée sur la base du Quotient Familial

Tranche	QF estimé	Tarif annuel 1/2 pensionnaire	Tarif annuel Interne
1	inférieur à 532 €	30.60 € / an / enfant	24.60 € / an / enfant
2	entre 533 € et 779 €	58.20 € / an / enfant	44.40 € / an / enfant
3	entre 780 € et 1043 €	91.80 € / an / enfant	72 € / an / enfant
4	entre 1044 € et 1482 €	130.20 € / an / enfant	107.10 € / an / enfant
5	à partir de 1483 €	171.30 € / an / enfant	137.70 € / an / enfant
Tarif non-ayant droit		223.50 € / an / enfant	171.30 € / an / enfant
Tarif après les vacances de printemps		24,00 €	24,00 €

RPI (regroupement pédagogique Intercommunal)	30.60 € / an / enfant
FAMILLES D'ACCUEIL	91.80 € / an / enfant
FRAIS D'INSCRIPTION COMPLEMENTAIRES (demandes arrivées après le 27/07)	24 € supplémentaire
DUPLICATA DE CARTE	10 €

Réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus au transport scolaire organisé par la Région Nouvelle Aquitaine et domiciliés à la même adresse.

Les élèves non ayants droit

Les élèves non-ayant droit pourront bénéficier du transport scolaire dans la limite des places disponibles, la priorité revenant aux ayants droit.

ATTENTION A COMPTER DU 27 JUILLET 2026 un supplément de 24 € sera appliqué sans présentation de justificatif.